

## **Certificat Restreint d'Opérateur (CGO)**

Contact pour la formation : M. Julien COMETTO (Coordinateur de la formation continue) – 06 20 69 68 06

### **Objectif de la formation :**

Le Certificat Restreint d'Opérateur SMDSM permet à son titulaire d'utiliser les équipements des stations radioélectriques des navires employant les fréquences et techniques du Système Mondial de Détresse et de Sécurité en Mer (SMDSM).

Ce certificat est valable en zone A1, en France : 20 milles de la côte – c'est-à-dire pour une navigation à portée des stations côtières VHF ASN et sur tous les types de navires.

### **Conditions d'admission pour entrer en formation :**

Tout candidat doit être titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité,

### **Programme :**

#### **A- Epreuves écrites (coefficient 2)**

- procédures SMDSM
- correspondances publiques et tarification

#### **B- Epreuves orales (coefficient 4)**

- **procédures générales** (coef. 2) utilisées dans les télécommunications, procédures de détresse et correspondance publique
- **langue anglaise** (coef. 2), connaissance des phrases types relatives aux communications de détresse et de sauvetage.

#### **C- Epreuves pratiques (coefficient 4)\***

- Connaissance de l'utilisation d'une station de navire SMDSM
- Aptitude à manipuler des équipements ou des simulateurs.

**TOTAL FORMATION MODULAIRE**

**24 heures**

\*Les candidats ne sont admis à passer les épreuves orales et pratiques que s'ils ont obtenu au moins la note de 8 à l'épreuve écrite. Une note inférieure à 12 à l'épreuve pratique est éliminatoire.

Les candidats ne sont déclarés définitivement admis à l'examen que s'ils ont obtenu, après application des coefficients, la note moyenne de 12 à l'examen.

### **Conditions de délivrance du certificat restreint d'opérateur**

Tout candidat à un certificat restreint d'opérateur doit être titulaire de l'ensemble des attestations, en cours de validité, justifiant de l'acquisition des modules.